



Liberté • Egalité • Nico Benezet

REPUBLIQUE GUINGAMPAISE

Arrêté interdisant à M. Antoine KOMBOUARÉ la pratique de la profession d'entraîneur de football au sein du club de l'En Avant de Guingamp et ce, à compter du 6 novembre 2018.

LE BUREAU DES ROUD BOYS

- **Considérant** qu'il a un peu pitié de ce qu'il a vu lors de la rencontre du dimanche 04 novembre 2018 contre le Football Club de Nantes
- **Considérant** que M. Antoine Kombouaré semble, de toute façon, plus intéressé par la verdure du Bluegreen Pleneuf-Val-Andre que par la pelouse fraîchement posée du Pro Park de l'En Avant de Guingamp.
- **Considérant** qu'une rétrogradation à l'échelon inférieur du football français serait immensément plus coûteuse que le renvoi de celui-ci.
- **Considérant** que l'entraîneur a, à plusieurs reprises, enfreint les écrits du fameux "carnet rouge," décryptant les valeurs que sont celles du club.
- **Considérant** que, comme le montre certains exemples récents, un changement d'entraîneur, est parfois un électrochoc suffisant et nécessaire.
- **Considérant** qu'on en a gros, mais genre sévère.

ARRÊTE

Que M. Antoine Kombouaré, actuel entraîneur de l'En Avant de Guingamp n'est plus apte à une pratique saine et effective de son métier et doit ainsi remettre aux premières heures du jour suivant sa démission à son président, M. Bertrand Desplat. Si M. Antoine Kombouaré venait à déroger à cette demande, il ne lui arriverait rien, vu que ceci est un faux communiqué. Mais quand même, c'est plus trop possible, là.

Fait à Guingamp, le 05/11/2018